

**Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal
du
Jeudi 09 octobre 2025 à 14h30**

Président : Alain BARALE- Maire

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – GAYMARD Marie-José et TROIN François

Absent excusé : Mme LUCAS Aurore

Secrétaire de séance : LAUGIER Lucette

En début, Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Convention intercommunale d'attribution de logements sociaux
- Demande d'aide financière exceptionnelle (reliquat 2024) pour la réfection d'une partie de la façade de l'église Sainte Philomène

- **Adoption des comptes rendus des séances des 18/06/2025 et 07/08/2025.**

Les comptes rendus sont unanimement approuvés.

I- Personnel communal :

1-Renouvellement de la convention d'inspection en santé et sécurité au travail confiée au CDG du Var : 2026 – 2028. Cette convention est renouvelée.

Délibération

2-Protection Sociale complémentaire : Volet santé

Le Conseil Municipal, décide :

- **D'ADHERER** à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue par le Centre Départemental de Gestion du Var et portée par la MNT, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 6 ans,

- **D'ACCORDER** sa participation financière aux bénéficiaires, à hauteur de : 25,00 EUROS mensuels par agent (Rappel : 15 € minimum au 1er janvier 2026).

- **D'AUTORISER** le Maire ou Président à signer ladite convention de participation santé conclue par le CDG83 et la MNT, l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Délibération

II- Finances :

1- **Demande de fonds de concours auprès de la DPVA pour la construction d'un Hôtel de Ville, Maison France Services et Agence Postale (Modification de la délibération du 07/08/2025)**

Le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE**, l'attribution d'un fonds de concours auprès de la DPVA pour optimiser les financements de ce projet, à hauteur de **4,00 %** soit **26 300,00 € H.T.**

- **ANNULE** la délibération n° 2025_36 du 07/08/2025

Délibération

2- Loyers appartements du 1^{er} étage de la maison Marie Guibert et du rez-de-chaussée droit de la Rue des Templiers :

Le montant du loyer de l'appartement du 1^{er} étage de la Maison Marie GUIBERT est fixé à 350,00 € par mois (charges OM comprises), compte-tenu des travaux d'amélioration : double vitrage, installation d'un ballon d'eau chaude électrique et d'une plaque de cuisson électrique.

Le montant du loyer de l'appartement du rez-de-chaussée droit de la Rue des Templiers est fixé à 380,00 €/mois (charges OM comprises), compte-tenu des travaux effectués pour adapter l'appartement pour une personne à mobilité réduite : changement du bac à douche, modification des portes intérieures.

Délibérations

3 - Demande d'aide financière auprès du Conseil départemental (« sur le quota 2024 ») pour la réfection de la Façade de l'Eglise Sainte Philomène, partie Nord, Nord-Ouest

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa demande l'an dernier d'une subvention de 40 000 € pour l'acquisition de la parcelle K 122 -Maison Capon). Le Département ne subventionnant plus les acquisitions foncières cette somme n'a pas été utilisée.

Il propose à l'assemblée de demander au Département du Var d'attribuer cette somme à la poursuite de la **Réfection de la Façade -3^{ème} partie (Façades Nord, Nord-Est et reprise du parvis d'entrée) de l'Eglise Sainte Philomène**. Le montant des travaux de cette 3^{ème} tranche s'élèvent à 50 400 € H.T.

Le Conseil Municipal **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental du Var à hauteur de 79,30 %, soit 40 000 €, (sur la somme prévue en 2024).

Délibération

- ONF : Coupe de bois 2026.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'ONF du 01/08/2025, concernant la préparation des coupes de l'exercice 2026 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentée ci-après
- Valide ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF.

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m ³ /ha	Coupe prévue par le document d'aménagement	observations
1-i	Irrégulière	2,3	20	oui	
2-i	Irrégulière	6,39	20	oui	
2-s	Taillis	1,58	10	oui	
3-t	Taillis	5	110	oui	Demande de report de 5 ans

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
			Appel d'offre	Contrat-gré à gré				
1-i	X		X		X		X	
2-i	X		X		X		X	
2-s	X		X		X		X	

Le Conseil municipal :

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente
- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues
- Adresse la présente délibération à Monsieur le Préfet pour information et enregistrement.

- Intercommunalité :

1- Maison du Docteur : rachat de la parcelle K 487 (à l'euro symbolique) et mise à disposition de la DPVA.

Lors de la liquidation de la Communauté de Communes Artuby-Verdon, la parcelle K487, a été attribuée à tort à la Communauté d'Agglomération Dracénoise (aujourd'hui DPVA). Elle aurait dû rester propriété de la commune de COMPS-sr-Artuby et être mise à disposition par la commune à la CAD, pour la compétence Santé.

Afin de régulariser cette erreur, il est proposé de racheter à l'euro symbolique cette parcelle K 487, de prendre en charge les frais d'acte administratif et de la mettre à disposition de la DPVA par convention.

Délibérations

2- Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux DPVA

Le Conseil Municipal :

- approuve la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2025-2031
- autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2025-2031 et tout document afférent
- approuve le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs pour la période 2025-2031
- autorise Monsieur le Maire à signer le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs pour la période 2025-2031 et tout document afférent
- autorise Monsieur le Maire à assurer l'exécution de la présente délibération.

Délibération

V- Affaires en cours et Questions diverses :

- **Objets d'art** : Monsieur le Maire fait part que la commune a obtenu une aide de la DRAC d'un montant de 960,00 € sur 3200 € de travaux concernant la restauration de la **statue de la Vierge à l'enfant** et une aide de 4 322 € sur 14 405 € des travaux sur la **bannière de procession de Saint André et Saint Didier**.

- **Rallye du Pays de Fayence** qui s'est déroulé le samedi 20 septembre 2025. La manifestation s'est bien déroulée, mais il faudra prévoir un autre circuit afin de laisser libre l'accès à la cuve incendie.

- **Le Festival Gaming** qui s'est déroulé le samedi 20 septembre 2025 fut une très belle réussite, avec **Une soixantaine de jeunes** inscrits et engagés dans les tournois - **247 jeunes participants** venus découvrir et pratiquer la danse, la réalité virtuelle, le simulateur et les consoles et **56 adultes** se sont également laissés embarquer, ce qui a donné une vraie dimension familiale et intergénérationnelle à l'événement.

- **Caméras de vidéoprotection** : le projet est trop onéreux

- **Mairie-Maison France Services et Agence Postale communale** : présentation des premiers plans

- **Balance du quai de transit** : Mme LAUGIER demande si nous pouvons demander à la DPVA de remettre en service cette équipement qui pourrait servir aux agriculteurs et autres.

- le **Composteur Collectif** sera installé en face des HLM.

- **Sortie dans Canjeurs** : Mme BAIN fait part du projet de sortie aux hameaux de Chardan et Saint Bayon, par l'association Gens et Pays du Verdon. Cette démanche doit également être demandé par Monsieur le Marie.

- **Cérémonie au Clos d'Espargon**

- **Pré de la Croix** : prévoir la mise en place de **barres de traction** car les enfants se pendent aux panneaux de basket.

La séance est levée à 17h15

Le Maire
A. BARALE

